



## Assemblée générale

Distr. générale  
20 novembre 2015  
Français  
Original : espagnol

---

### Assemblée générale

#### Soixante-dixième session

Point 43 de l'ordre du jour

**La situation en Amérique centrale : progrès accomplis  
vers la constitution d'une région de paix, de liberté,  
de démocratie et de développement**

### **Lettre datée du 16 novembre 2015, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour information, le communiqué officiel du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale de la République du Nicaragua, daté du 16 novembre 2015, concernant les graves faits survenus à notre frontière sud avec le Costa Rica (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 43 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Jaime Hermida **Castillo**



**Annexe à la lettre datée du 16 novembre 2015 adressée  
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente du Nicaragua auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué**

Le Gouvernement nicaraguayen déplore et condamne à nouveau l'attitude irresponsable du Gouvernement costaricien, qui fait litière de toutes les conventions et accords internationaux sur la mobilité humaine.

Le Gouvernement nicaraguayen condamne une fois de plus la violation de son territoire national, de sa souveraineté et des postes frontière et la prétention sans précédent du Gouvernement costaricien de s'arroger le droit de décider de l'entrée sur le territoire du Nicaragua de personnes qui, alors qu'elles sont en situation illégale et présentent des comportements violents, prétendent voyager en Amérique centrale.

Le Gouvernement nicaraguayen, chrétien, socialiste et solidaire, réaffirme à la communauté internationale et à son peuple qu'il a le droit et le devoir d'exiger que soient respectés sa souveraineté, son intégrité territoriale et son ordre juridique. Il rappelle l'existence en Amérique centrale dispose du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), auquel participent tous les gouvernements de la région et dans le cadre duquel ils débattent de questions concernant la sécurité, la sécurité souveraine, la sécurité des frontières, les migrations et statuent d'un commun accord à leur sujet.

Le Système d'intégration doit traiter de la grave crise créée par le Gouvernement costaricien, qui fait l'objet d'une plainte et constitue un problème dont la gravité justifie un débat approfondi entre les autorités compétentes, qui portera notamment sur les origines et les causes de ce problème toujours plus grave.

En conséquence, le gouvernement nicaraguayen examinera intégralement cette question le mardi 17 novembre, lors de la réunion de la Commission de sécurité du Système d'intégration de l'Amérique centrale.

Le Nicaragua réaffirme la nécessité d'instaurer des liens entre gouvernements et peuples, propres à assurer la coexistence respectueuse et pacifique et des mécanismes de dialogue et des groupes de travail dans le cadre desquels les gouvernements ont le devoir et la responsabilité d'examiner et de résoudre avec efficacité tous les défis et toutes les menaces à la tranquillité de nos peuples.

Managua, le 16 novembre 2015  
Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale

---